



# AVIS DE COURSE TYPE « REGLES D'INTRODUCTION A LA REGATE » LA SOLITAIRE ET DOUBLE - LE 27 JUIN 2021

## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- les Règles d'Introduction à la Régata,
- le présent avis de course,
- la fiche course, et ses annexes,
- les règles des classes HN et IRC.

## 2. ADMISSIBILITE – INSCRIPTION – CATEGORIE DE NAVIGATION

**2.1** La régata est ouverte aux bateaux des classes HN et IRC, en solitaire ou en équipage double.

Les classes seront déterminées au dernier moment en fonction du nombre de bateaux inscrits.

Suivant le nombre de concurrents, des regroupements pourront être effectués.

**2.2** Les concurrents doivent être en possession de leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

Les concurrents possédant une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » doivent présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Les licences journalières sont acceptées accompagnées d'un certificat médical valide.

Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ; celui-ci doit être accompagné d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale.

A défaut les concurrents ne pourront pas prendre part à l'épreuve.

**2.3** L'inscription se fera uniquement par internet : [http://www.nvi-ins.fr/INS\\_REGATE](http://www.nvi-ins.fr/INS_REGATE)

**2.4** Les bateaux devront obligatoirement être en possession d'un certificat HN ou IRC en cours de validité. Le système d'inscription vérifie automatiquement le certificat sur les sites UNCL et FFVoile.

**2.5** Catégorie de navigation : moins de 6 milles des côtes.

**2.7** La liste des bateaux inscrits sera affichée à la tour de la vigie de la Capitainerie, le dimanche 27 juin à 9h30.

## 3. PROGRAMME - MISE A DISPOSITION-TYPE DE PARCOURS-HEURE LIMITE

- 10h45 Briefing par VHF sur la zone de course, sauf retard imposé par les conditions météo et envoyé sur le mât de pavillon à terre avant 10h30.

- 11h00 Premier signal d'avertissement : parcours côtier (cahier des parcours du CNSM)

- 18h30 Résultats transmis par courriel, sans convivialité

Les bateaux manquant à finir avant 18h00 seront classés DNF.

## 4. FICHE COURSE

La fiche course et le cahier des parcours du CNSM seront disponibles quand le bateau aura confirmé son inscription (documents en règle).

## 5. CLASSEMENT

Le classement sera établi en temps compensé temps sur temps.

Le système de classement utilisé sera le système a minima.

## 6. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## **7. PHOTOGRAPHIES & DROITS DE TELEVISION**

Les concurrents autorisent le Club Nautique de Sainte-Maxime et l'ensemble des partenaires à utiliser sans aucune restriction leur nom, leur image pour tout texte, photographie, vidéo aussi bien d'eux même que du bateau qu'ils utilisent. Le nom, la biographie des équipiers pourra être utilisé ou reproduit à cet effet.

## **8. PRECISIONS COVID**

L'organisateur s'engage à appliquer les mesures anti-Covid en vigueur au moment de la régates.

Les équipages s'engagent en compétition, en toute connaissance de cause et ne peuvent en aucun cas se retourner contre le Club qui aura pris toutes les mesures sanitaires en vigueur.